Envoyé en préfecture le 02/02/2022
Reçu en préfecture le 02/02/2022
Affiché le 02/02/2022
ID : 073-217303064-20220127-22_01_015-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLOIRE

SÉANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022

Nombre de membres en exercice : **15**
Présents : **13**
Représentés : **2**
Absents : **0**
Date de convocation : **19 janvier 2022**
Date d'affichage : **19 janvier 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - CLAPPIER Pascal - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

Étaient représentés : MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RIVAS Natacha) - GRANGE Christian (donne procuration à FALCOZ Corine)

Madame Natacha RIVAS est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 22-01-015

Objet : Subvention exceptionnelle à l'Association pour la Promotion de l'Italien (API) pour l'année scolaire 2021/2022

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire.

L'association pour la Promotion de l'Italien (API) organise depuis la rentrée de la Toussaint des cours d'italien à destination des élèves de l'école primaire de Valloire (CE1 et CE2 toute l'année + la classe saisonnière).

Le Ministère des Affaires Etrangères Italien (MAEI) participe financièrement à hauteur de 80 % à cette action de promotion de la langue italienne pour cette année scolaire 2021/2022.

Cependant, cela est insuffisant, et l'association sollicite la participation de la Commune de Valloire à hauteur de 20% du coût total de cette action soit 634,50 €.

Année scolaire	Total heures d'enseignement	Coût total VALLOIRE	Financement MAEI 80%	Demande subvention Commune de Valloire 20%
2021/2022	2 classes : 70h30	3 172,50 €	2 538,00 €	634,50 €

Envoyé en préfecture le 02/02/2022
Reçu en préfecture le 02/02/2022
Affiché le 02/02/2022
ID : 073-217303064-20220127-22_01_015-DE

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 20 janvier 2022, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 20 janvier 2022,
Ouï l'exposé de Monsieur Rougeaux,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'attribuer à l'association pour la Promotion de l'Italien une subvention exceptionnelle d'un montant de 634.50 € pour l'année scolaire 2021/2022 ;
- d'inscrire le montant de cette subvention au budget primitif 2022.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX

MAIRIE de VALLOIRE (Savoie)

Acte certifié exécutoire
Transmission en Préfecture : 02/02/2022
Affichage : 02/02/2022
Valloire, le 02/02/2022

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

Mairie de VALLOIRE (Savoie)